

Famille Partage Espérance

25 Rue Balzac

75008 PARIS

Comptes au 31/12/2024



- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan actif association	3
Bilan passif association	4
Compte de résultat association	5
Compte de résultat (suite) association	6
Règles et méthodes comptables	7
Charges à payer	9

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	220 000		220 000	200 000
Prêts				
Autres				
Total I	220 000	0	220 000	200 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 484 991		1 484 991	1 607 907
Charges constatées d'avance				
Total II	1 484 991	0	1 484 991	1 607 907
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 704 991	0	1 704 991	1 807 907

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>	1 973 909	2 078 210
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres		
Report à nouveau	-273 644	-273 644
Excédent ou déficit de l'exercice		
<i>Situation nette (sous total)</i>	1 700 265	1 804 566
<i>Fonds propres consommables</i>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 700 265	1 804 566
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 370	3 070
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	356	271
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	4 726	3 341
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 704 991	1 807 907

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
dont ventes de dons en nature		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
<i>consomptible</i>		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
Autres produits	104 301	50 261
Total I	104 301	50 261
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	108 025	53 570
<i>Aides financières</i>		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
Autres charges		
Total II	108 025	53 570
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-3 723	-3 309
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 079	3 580
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	4 079	3 580
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 079	3 580
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	356	271

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	356	271
Total des produits (I + III + V)	108 381	53 841
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	108 381	53 841
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a eu une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1.704.991 euros. Le résultat net comptable est nul.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 3 juin 2025.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Le Fonds de dotation FAMILLE-PARTAGE-ESPERANCE a été créé le 9 mai 2011 dans le cadre de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 dans le but de contribuer à l'hébergement, la protection ou l'accompagnement des personnes. Dans ce cadre, le fonds retient des projets respectueux de l'environnement et du patrimoine naturel.

Au cours de l'exercice 2011, le Fonds de dotation FAMILLE PARTAGE ESPERANCE avait reçu à titre irrévocable 800.000 euros et 1.640.000 euros en numéraire représentant une valeur totale de 2.440.000 euros composant la dotation initiale en capital. Il n'y a pas eu de nouveau versement au cours de cet exercice. La dotation du fonds de dotation est consommable.

Les moyens d'action du fonds sont notamment :

- Le soutien financier et/ou administratif et/ou humain à des organisations ayant un objet social analogue ou complémentaire à l'objet social du fonds de dotation,
- La création, l'animation et l'administration d'un ou plusieurs lieux d'accueil pour les populations visées par l'objet social du Fonds,
- Le financement ou cofinancement de projets de développement compatibles avec l'objet social du Fonds,
- Le financement d'opérations ponctuelles compatibles avec l'objet social du Fonds.

EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Souscription de parts sociales dans la Coopérative Valfontaine

En janvier 2024, le Fonds de dotation a souscrit 200 parts sociales de la Coopérative Valfontaine au prix de 100€, soit 20 000 €. Famille-Partage-Espérance possède ainsi 24.3% de la Coopérative Valfontaine. Cette dernière a pour objet de rénover une résidence de logements afin de pour recevoir au titre de leur résidence principale, des personnes retraitées faisant le choix de vivre dans un esprit collaboratif, en un lieu collectif porteur de valeurs familiales et sociales et ancré de manière durable dans le territoire, tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Versements de dons

Le 14 octobre 2024, le Fonds de dotation a versé un don de 75 000 € à La Foncière Maisons d'Alliance dans le cadre du projet de béguinage à Ars-sur-Formans afin de favoriser le bien-être des seniors et le logement pour le territoire.

Le 15 octobre 2024, le Fonds de dotation a versé un don de 30 000 € à la Coopérative Valfontaine dans le cadre de son objectif de proposer un mode de vie collaborative au sein d'un habitat participatif pour faire de la vieillesse un véritable projet de vie, chez soi, et en lien avec ses proches.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de Commerce et au règlement N°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité d'exploitation
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- ✓ Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

NOTE SUR LES COMPTES

Les immobilisations financières s'élèvent à 220 milliers d'euros et correspondent :

- aux titres de participation de la Société Coopérative « Entreprendre pour Humaniser la Dépendance » à hauteur de 200 k€, qui a pour activité de réaliser et de gérer des constructions pour des personnes en situation de perte d'autonomie.
- aux titres immobilisés de la Société Coopérative Valfontaine à hauteur de 20 k€, qui a pour objectif de rénover une résidence de logements afin de pour recevoir au titre de leur résidence principale, des personnes retraitées faisant le choix de vivre dans un esprit collaboratif, en un lieu collectif porteur de valeurs familiales et sociales et ancré de manière durable dans le territoire, tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les dotations consommables du fonds de dotation sont comptabilisées en fonds propres consommables. Au cours de l'exercice, les dotations consommables se sont élevées à 104 milliers d'euros.

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40810000	Fournisseurs Factures non Parvenues	3 170,00	3 070,00	100,00
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		3 170,00	3 070,00	100,00
TOTAL CHARGES A PAYER		3 170,00	3 070,00	100,00

FONDS DE DOTATION « Famille-Partage-Espérance »

25 rue Balzac – 75008 PARIS

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 18 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 18 juin
A 15 heures,

Les administrateurs du Fonds de dotation FAMILLE PARTAGE ESPERANCE (le « **Fonds de dotation** »), régi par les dispositions de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et du décret n° 2009-158 du 11 février 2009, se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Sont présents :

- Madame Caroline BOIS ;
- Madame Emmanuelle LIONIS ; et
- Madame Lucille BOSC.

Madame Caroline BOIS, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts du Fonds de dotation, la majorité des membres en exercice du Conseil d'Administration étant présente ou représentée, le Conseil peut valablement délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour.

Il est ensuite rappelé les questions figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du rapport d'activité ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation du budget 2024 ;
- Pouvoir pour les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président, dépose sur le bureau et met à la disposition des administrateurs :

- une copie de la lettre de convocation adressée aux administrateurs ;
- le texte des résolutions proposées ;
- l'ensemble des documents nécessaires au vote des résolutions.

Il rappelle que l'intégralité de ces éléments a été adressée aux administrateurs du Fonds de dotation et qu'ils ont été tenus à disposition au siège social du Fonds de dotation.

Le Conseil d'administration lui donne acte de ses déclarations.

Après discussion et plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la lecture :

- du rapport d'activité du Fonds de dotation présenté par le Président pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur l'exécution de leur mission au cours de l'exercice,

approuve le rapport d'activité du Président, le bilan et le compte de résultat dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration, sur la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes du Fonds de dotation font ressortir un résultat nul au 31 décembre 2024 décide qu'il n'y a donc pas lieu d'affecter de résultat.

Le compte « report à nouveau » s'établit à toujours à (273.644) €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration, après lecture du budget du Fonds de dotation présenté par le Président, approuve dans son intégralité le budget présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil d'administration confère tous pouvoirs :

- au cabinet d'avocats Eversheds Sutherland (France) LLP, 24-26 rue Saint-Dominique, 75007 Paris, et/ou
- au formaliste LVPRO, société par actions simplifiée, 15 rue de Milan, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407.

de pour et au nom du Fonds de dotation, faire auprès de toute autorité administrative

compétente, les formalités nécessaires, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code. En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.



Madame Caroline BOIS



Madame Emmanuelle LIONIS

FONDS DE DOTATION FAMILLE-PARTAGE-ESPERANCE
25 rue Balzac – 75008 PARIS

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chères administratrices, chères cousines,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à nos statuts, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

1. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont soumis ont été arrêtés en permanence des méthodes d'évaluation.

Les comptes de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables issues du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

2. ACTIVITE AU COURS DU PRECEDENT EXERCICE ET SITUATION EN RESULTANT AU 31 DECEMBRE 2024

Le Fonds de dotation FAMILLE-PARTAGE-ESPERANCE a été créé le 9 mai 2011 dans le cadre de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 dans le but de contribuer à l'hébergement, la protection ou l'accompagnement des personnes. Dans ce cadre, le fonds retient des projets respectueux de l'environnement et du patrimoine naturel.

Au cours de l'exercice 2011, le Fonds de dotation FAMILLE PARTAGE ESPERANCE avait reçu à titre irrévocable 800.000 euros et 1.640.000 euros en numéraire représentant une valeur totale de 2.440.000 euros composant la dotation initiale en capital. Il n'y a pas eu de nouveau versement au cours de cet exercice.

En janvier 2024, le fond de dotation a souscrit 200 parts sociales de la Coopérative Valfontaine au prix de 100€, soit 20.000 €. Le fond de dotation possède ainsi 24,3% de la Coopérative Valfontaine.

Le 14 octobre 2024, le fond de dotation a versé un don de 75.000 € à la Foncière Maisons d'Alliance dans le cadre du projet de béguinage à Ars-sur Formans afin de favoriser le bien

être des seniors et le logement pour le territoire.

Le 15 octobre 2024, le fond de dotation a versé un don de 30.000 € à la Coopérative Valfontaine dans le cadre de son objectif de proposer un mode de vie collaborative au sein d'un habitat participatif pour faire de la vieillesse un véritable projet de vie, chez soi, et en lien avec ses proches.

- Les comptes se présentent comme suit :

Bilan En Euros	2024	2023	2022
ACTIF			
• Immobilisations nettes	220 000,00	200 000,00	200 000,00
• Tiers			
• Trésorerie	1 484 991	1 607 907	1 657 839
• Comptes de régularisation			
• Total Actif	1 704 991	1 807 907	1 857 839

PASSIF			
• Fonds associatifs	1 973 909	2 078 210	2 128 471
• Report à nouveau	(273 644)	(273 644)	(273 644)
• Résultat			
• Total dettes	4 726	3 341	3 012
• Total Passif	1 704 991	1 807 907	1 857 839

Compte de résultat	2024	2023	2022
• Produits d'exploitation	104 301	50 261	311 529
• Charges d'exploitation	108 025	(53 570)	(312 804)
• Autres achats et charges externes	0	0	0
• Subventions versées	0	0	0
• Impôts et taxes	356	271	42
• Résultat d'exploitation	(3 723)	(3 309)	(1 274)
• Résultat financier	4 079	3 580	1 316
• Résultat exceptionnel			
• Résultat net comptable	0	0	0

Le fonds de dotation Famille-Partage-Espérance a appliqué le règlement ANC n°2018-06. Conformément à ce règlement, les dotations consommables du fonds de dotation de 105 milliers d'euros ont été comptabilisées en fonds propres consommables. L'exercice se solde ainsi par un résultat nul comme lors de l'exercice précédent.

Les immobilisations correspondent à :

- l'acquisition de titres de participation de la Société Coopérative « Entreprendre pour

Humaniser la Dépendance » pour 200 000 €, qui a pour activité de réaliser et de gérer des constructions pour des personnes en situation de perte d'autonomie.

- l'acquisition de la Coopérative Valfontaine pour 20.000 €, qui a pour objet de rénover une résidence de logements afin de pour recevoir au titre de leur résidence principale, des personnes retraitées faisant le choix de vivre.

Les produits financiers s'établissent à 4 079 €.

Le compte report à nouveau affiche un montant négatif de (273 644) €.

3. FONCTIONNEMENT INTERNE DU FONDS

Le fonds est administré par un Conseil d'Administration composé de 3 membres dont le mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025 du Fonds de dotation.

Le mandat de la société FITECO, en qualité de Commissaire aux comptes, viendra à expiration à l'issue de la réunion du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2028 du Fonds de dotation

4. RAPPORTS DU FONDS AVEC LES TIERS

- Liste des partenaires du Fonds de dotation :
Néant.

- Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds de dotation :
Néant.

5. LISTE DES ACTIONS D'INTERET GENERAL FINANCEES PAR LE FONDS DE DOTATION

Le 14 octobre 2024, le fond de dotation a versé un don de 75.000 € à la Foncière Maisons d'Alliance dans le cadre du projet de béguinage à Ars-sur Formans afin de favoriser le bien être des séniors et le logement pour le territoire.

Le 15 octobre 2024, le fond de dotation a versé un don de 30.000 € à la Coopérative Valfontaine dans le cadre de son objectif de proposer un mode de vie collaborative au sein d'un habitat participatif pour faire de la vieillesse un véritable projet de vie, chez soi, et en lien avec ses proches.

6. LISTE DES PERSONNES MORALES BENEFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS PREVUES AU I DE L'ARTICLE 140 DE LA LOI DU 4 AOUT 2008 :

- Versement d'une contribution de 75 000 € à Foncière Maisons d'Alliance :

Association de loi 1901, identifiant SIRET n° 887 499 150
Siège social / Tecnosud II, 3 allée Zéphyr, 66100 Perpignan

Adresse électronique : frederic@maisonalliance.fr
Coordonnée téléphonique : 04 48 07 23 60

- Versement d'une contribution de 30 000 € à la Coopérative Valfontaine:

Association de loi 1901, identifiant SIRET n° 982 489 932
Siège social : Chez Massias 38 Route de la Croix de Mission, 16300 Lachaise
Adresse électronique : coop@valfontaine.org
Coordonnée téléphonique : 06 19 11 31 91

7. LISTE DES LIBERALITES RECUES

- Néant.

8. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Fonds de dotation continue à regarder activement de nouveaux projets d'intérêt général, notamment le projet de l'Arche à Orléans. Il prévoit également d'impliquer la nouvelle génération dans les futurs projets du Fonds et d'élargir le périmètre de l'objet social.

En conclusion, nous espérons que ces diverses propositions emporteront votre approbation.



Madame Caroline BOIS
Le Président